

---

# Prier avec les Appels urgents

envoyés aux adhérents de l'ACAT en décembre 2011

---

**Semaine 50 du 12 au 18 décembre 2011**

## Japon

### *Risque d'exécutions*



Treize membres de la secte Aum Shinrikyo, reconnus coupables de l'attaque au gaz dans le métro de Tokyo en 1995, risquent d'être exécutés sous peu.

Le ministre de la Justice subit des pressions exercées par les autres ministres pour autoriser des exécutions avant 2012. Cela signifie que les membres de la secte et tous les autres condamnés à mort risquent d'être exécutés bientôt.

Le 21 novembre, la sentence de Seiichi Endo, dernier des membres de la secte Aum Shinrikyo, a été rendue. Généralement, l'exécution de condamnés à mort est repoussée tant que les poursuites engagées à l'encontre de complices sont en cours. La fin du procès de Seiichi Endo signifie que les autres membres de la secte, ayant été jugés et condamnés à mort, risquent maintenant d'être exécutés.

Chizuo Matsumoto (surnommé Shoko Asahara), le dirigeant de la secte condamné à mort en 2006, réclame un nouveau procès. Il n'existe aucune garantie pouvant empêcher une exécution d'avoir lieu à tout moment après qu'une sentence a été prononcée, y compris lorsqu'une demande de nouveau procès est en cours.

## Ouganda

### *Assassinat d'un journaliste*



Le journaliste rwandais **Charles Ingabire**, rédacteur en chef de la publication en ligne Inyenyeri News et critique virulent du gouvernement rwandais, a été abattu de deux balles dans la poitrine alors qu'il sortait d'un bar dans le quartier de Kampala, capitale de l'Ouganda, tard dans la nuit du 30 novembre 2011.

La persécution des détracteurs du gouvernement rwandais (journalistes indépendants, membres de partis d'opposition, militants de la société civile) dépasse régulièrement les frontières du Rwanda. Les Rwandais vivant en Ouganda sont particulièrement exposés, étant donné la proximité géographique et les liens étroits entre les deux pays. Ces derniers signalent fréquemment être menacés et suivis par des gens qu'ils pensent être des agents des services de renseignements rwandais.

Un porte-parole de la police ougandaise a déclaré aux médias que la police avait ouvert une enquête sur la mort de Charles Ingabire et que deux personnes étaient retenues pour interrogatoire. Le gouvernement ougandais devrait s'assurer de la transparence et de l'efficacité de cette enquête

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax : 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail : [acat@acatfrance.fr](mailto:acat@acatfrance.fr) • Site web : [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)

## Bonne Nouvelle

### MAROC

#### *Suivi de l'appel urgent 48 : fin de la grève de la faim*

Le 9 décembre dernier, les prisonniers politiques sahraouis détenus à la prison de Salé pour lesquels vous êtes intervenus fin novembre ont décidé de mettre fin à la grève de la faim qu'ils avaient entamés 38 jours plus tôt pour protester contre leurs conditions de détention.

Grâce à cette grève de la faim et aussi à vos interventions auprès du Roi du Maroc, les détenus ont obtenus des engagements de la part du Secrétaire général du Conseil des droits de l'homme (CNDH) marocain, M. Mohamed Sabbar, et de M. Abdesselam Zaria, membre du CNDH et Directeur central dans la Direction générale des prisons.

Ces derniers se sont principalement engagés à :

- intervenir auprès de la Cour militaire permanente à Rabat pour qu'un procès se tienne très vite
- s'assurer que toutes les conditions seront réunies pour un procès équitable
- œuvrer pour que des observateurs internationaux puisse assister à toutes les phases du procès
- libérer provisoirement deux détenus, M. Mohamed El Ayoubi et M. Ahmed Daoudi, gravement malades

Un premier engagement a été respecté puisque ces deux prisonniers ont été placés en liberté provisoire le 13 décembre. Il nous faut toutefois rester vigilant.

### Semaine 52 du 26 au 31 décembre 2011

### Cuba

#### *Disparition forcée et détentions illégales*



Disparition forcée et détentions illégales **Ivonne Malleza Galano** et son époux **Ignacio Martínez Montejo** ont été arrêtés violemment le 30 novembre dernier par les forces de police cubaines.

Ivonne a été détenue au secret pendant 10 jours, sans possibilité de contacter ses proches ou un avocat. Ignacio a été incarcéré dans un commissariat de police au sud de la Havane. Le 10 décembre, Ivonne a finalement été autorisée à passer un appel téléphonique à sa famille et ses amis pour leur dire où elle se trouvait.

**Isabel Haydeé Álvarez Mosquera**, qui a protesté contre leur arrestation, a également été embarquée le 30 novembre.

Depuis, tous trois sont emprisonnés au Centre alternatif d'accusation des détenus à la Havane. Le 12 décembre, quand les proches du couple sont venus leur rendre visite, le personnel du Centre les a prévenus que les détenus étaient accusés de trouble à l'ordre public et pourraient être emprisonnés jusqu'à 60 jours le temps d'instruire le dossier. Pourtant, ils n'ont toujours pas été inculpés officiellement ni informés des motifs de leur détention.

Ivonne est membre des Dames de soutien, qui appuient les activités organisées par les Dames en blanc. Ces dernières sont des épouses, mères et sœurs de prisonniers politiques qui défilent régulièrement pour demander la libération de ceux qui sont encore détenus.

Ivonne avait déjà été arrêtée et frappée à plusieurs reprises avant cette date.

### Tunisie

#### *Demande de grâce pour une victime de torture*



**Abdelaziz Zidani**, ressortissant algérien âgé de 55 ans, a été arrêté le 3 février 1998, dans le cadre d'une vague d'arrestations visant des trafiquants de drogue. Torturé par la police dans les locaux de la sûreté de l'État, il a dû être hospitalisé pendant une journée le 6 février 1998, en raison d'une hémorragie urinaire due aux tortures subies. Au cours de sa garde à vue qui s'est prolongée jusqu'au 12 février, il a été forcé de signer des aveux rédigés

en arabe, une langue qu'il ne lit pas. Lorsqu'Abdelaziz Zidani a dénoncé la torture qu'il a subie auprès du juge d'instruction, ce dernier lui a répondu que cela faisait partie du travail de la police. Le 5 janvier 1999, il a été condamné à 30 ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inéquitable. Selon son avocat, le juge ne disposait d'aucune autre preuve que les aveux obtenus sous la torture. La condamnation a été confirmée en appel.

Abdelaziz Zidani souffre de diabète et de problèmes cardiaques, il n'entretient que de rares contacts avec l'extérieur de la prison, notamment avec des adhérents de l'ACAT qui le parrainent depuis dix ans.

Après la révolution, il a bénéficié d'une grâce présidentielle partielle, réduisant sa condamnation à 22 ans et demi de prison. Abdelaziz Zidani a effectué plus de la moitié de sa peine et peut donc prétendre à une libération conditionnelle. Avec le soutien de l'ACAT-France, qui lui a rendu visite en prison le mois dernier, il va porter plainte pour la torture subie lors de son arrestation et demande à bénéficier instamment d'une grâce totale ou, au minimum, d'une libération conditionnelle.

## Bonnes Nouvelles

### IRAN

---

#### *Suivi de l'appel urgent 19 : Risque d'exécution*

Vous avez été nombreux à relayer les appels urgents de l'ACAT-France demandant l'annulation de la condamnation à mort de la jeune militante kurde iranienne, **Zeinab Jalalian**.

Grâce à votre mobilisation début décembre, la Cour suprême iranienne, sur ordre du Guide suprême, a décidé de commuer la condamnation à mort en peine de prison à perpétuité.

Il s'agit d'une première victoire encourageante, mais il faut continuer de nous mobiliser pour obtenir la libération de Zeinab Jalalian et qu'une enquête soit diligentée concernant les tortures qu'elle a subies. Nous vous proposerons une nouvelle action prochainement.

### IRAK

---

#### *Suivi de l'appel urgent 46 : Sursis accordé aux Iraniens résidents du Camp Ashraf*

Sous la pression de la communauté internationale, le 21 décembre dernier, le premier ministre irakien, Nouri al-Maliki, a accepté de repousser la fermeture définitive du camp Ashraf au mois d'avril 2012, au lieu du 31 décembre 2011 initialement prévu.

Le gouvernement irakien a aussi accepté de signer un accord avec les Nations unies, dans lequel il s'engage à reloger les résidents du camp Ashraf dans un camp de transit appelé Liberty, en attendant que le Haut-commissariat aux réfugiés ait examiné leurs demandes d'asile en vue d'une réinstallation dans des pays tiers. L'accord prévoit aussi que le transfert vers le camp Liberty se fera sous la surveillance des Nations unies.

Les résidents du camp Ashraf risquent la torture, voire une condamnation à mort, en cas d'expulsion vers l'Iran et leur sécurité est toujours menacée en Irak.

### EGYPTE

---

#### *Suivi de l'appel urgent électronique 44 : Libération d'un opposant politique*

Le jeune blogueur et militant égyptien **Alaa Abd al-Fatah** pour lequel vous êtes intervenus a été libéré hier, dimanche 25 décembre 2011, après deux mois de détention.

Nous vous remercions de votre mobilisation.